

N° HAB/2021/72

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	30 septembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	30 septembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 35 Votants : 49

Séance du 6 octobre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 6 octobre deux mille vingt et un à vingt heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyn TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS :

M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Éric APFFEL
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Elisabeth LEFEVRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, procuration à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
(OPAH-RU) 2022-2026**

HAB/2021/72

**Conseil communautaire du
6 octobre 2021**

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement
Urbain (OPAH-RU) 2022-2026**

Le Conseil Communautaire du 18 décembre 2015 a décidé de s'engager dans une réflexion de développement de sa compétence « habitat » en menant une étude qui permettrait de disposer d'un diagnostic sur son territoire et d'être éclairé sur les meilleures opérations à mener (PIG, OPAH, OPAH-RU...). Cette étude a été réalisée dans le courant de l'année 2016, mais n'a pas permis d'aboutir à une contractualisation avec l'ANAH.

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, il a été décidé de lancer un complément d'étude pré-opérationnelle d'OPAH/PIG et OPAH-RU sur le parc privé de la Communauté de Communes du Jovinien afin de définir une stratégie d'amélioration de l'habitat privé allant jusqu'à la contractualisation avec l'ANAH.

De plus, la Ville de Joigny aux côtés de la Communauté de Communes s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain » dont un des éléments fondamentaux est l'engagement d'actions en faveur de la rénovation de l'habitat ancien. L'engagement d'une OPAH-RU sur le centre ancien de Joigny permettra notamment d'agir contre l'habitat indigne/dégradé, de remettre sur le marché des logements vacants, de lutter contre la précarité énergétique en favorisant les travaux de réhabilitation permettant des gains énergétiques substantiels, tout en maintenant la mixité sociale et en favorisant le maintien à domicile.

Un programme d'actions sur le périmètre du centre ancien de Joigny a donc été établi permettant la rédaction du projet de convention avec l'ANAH (en annexe) pour une durée de 5 ans, synthétisé comme suit :

La mise en œuvre de ce programme d'OPAH-RU s'articulera avec le Programme d'Intérêt Général qui sera lancé en parallèle sur le reste du territoire de la CCJ.

Il sera mené avec l'appui d'un prestataire, dans le cadre d'un marché public suivi-animation.

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L303-1 (OPAH), L321-1 et suivants, R 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 08/11/2002,

Vu la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain » signée le 29/04/2021,

Vu l'avis favorable de la Commission habitat du 13/09/2021,

Vu la réunion du bureau communautaire et de la conférence des maires en date du 27/09/2021,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'OPHA-RU 2022-2026 ci-annexée,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que ses annexes et éventuels futurs avenants,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la CCJ sur l'exercice 2022 et suivant.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

Des objectifs quantitatifs par actions :

PROPRIETAIRES BAILLEURS	Nb moyen de logement/an
habitat indigne ou très dégradé, travaux de sécurité salubrité	9,4
amélioration énergétique "habiter mieux"	2
transformation d'usage	1
travaux de maintien à domicile	1
sortie de vacance depuis plus de 3 ans	8,4
aide aux grands logements	1
aide aux façades sur périmètre renforcé	10
déplafonnement dérogatoire pour travaux lourds/intérêt architectural	4
création accès indépendant immeuble mixte	1
financement des autres produits (libre, touristique, meublé, locaux activité)	2
création d'ascenseurs	2
budget moyen annuel estimé	41,8

PROPRIETAIRES OCCUPANTS	nb moyen de logement/an
amélioration énergétique «habiter mieux»	2
habitat indigne ou très dégradé, travaux de sécurité salubrité	3
autonomie-ménages modestes et très modestes	1
autonomie-ménages hors ANAH	1
renovation énergétique Ma Prime Rénov' (MPR)	4
accession à la propriété avec travaux-ménages ANAH	2
accession à la propriété avec travaux-ménages hors ANAH	2
aide aux travaux sur immeuble très dégradé hors ANAH "intermédiaire"	1
aide aux travaux sur immeuble très dégradé hors ANAH "supérieur"	1
aide aux façades sur périmètre renforcé	3
budget moyen annuel estimé	20

COPROPRIETES	nb moyen de logement/an
copropriété fragile ou dégradée	0,6
transformation de locaux non habitation en copro usage collectif	0,4
études de conception, diag., structure, énergétique, géomètre...	1
aide aux façades sur périmètre renforcé	2
budget moyen annuel estimé	4

total	65,8
--------------	-------------

Ce programme est évalué à plus de 2,7 millions d'aides publiques (ANAH, CCJ et Ville de Joigny) sur la durée de la convention. La participation annuelle de la CCJ est estimée à 91 000 € et celle de la Ville de Joigny à 124 750 €.